

L'avant-toit de l'Hôtel-de-Ville

Autor(en): **Monnet, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **5 (1867)**

Heft 50

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179464>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

plus douce des filles d'Eve, ne sut qu'obéir. Elle sevrâ donc; mais son lait s'épancha; nous l'enterrâmes trois semaines après, et mon petit frère, à qui les houillies ne convenaient pas, prit des convulsions et la suivit au bout de quelques jours.

J'avais une sœur d'environ deux ans, qui gardait une croûte laiteuse sur la tête, ce qui n'avait pas empêché ses cheveux de croître: mon père crut qu'en les coupant elle guérirait plus vite; il se déterminâ donc à la tondre le 13 octobre que le *Messenger boiteux* désigne par une paire de ciseaux comme un jour excellent pour cela; mais, aux approches de l'hiver, l'humeur étant rentrée, se répercuta sur la poitrine, et, après avoir souffert quelques jours, Sophie alla rejoindre sa mère et son frère, et me laissa fils unique.

Peu après le décès de ma sœur, je me plaignis que l'ongle du gros doigt du pied gauche entrait dans les chairs; un coup de ciseau m'aurait guéri. Mais la *main salutaire*, qui désigne dans le *Messenger boiteux*, *bon pour couper les ongles*, ne paraissait qu'au 2 novembre et mon père ordonna d'attendre ce jour: dans l'intervalle, une bûche tomba sur mon pied; le mal empirâ; il y eut des indices de gangrène, et au lieu de me couper l'ongle on fut obligé de me couper le doigt malade; ainsi, grâce au *Messenger boiteux*, je devins comme lui, et je boîterai infailliblement jusqu'à ma mort.

L'agriculture de la maison, despotiquement gouvernée par Antoine Souci, était bien loin de prospérer; pour atteindre un jour marqué d'un *bon semer*, mon père laissait passer des semaines très favorables, et ordinairement ses semailles se faisaient par la pluie. *Si le 5 février est beau et serein*, dit le *Messenger boiteux*, *c'est marque d'abondance de foin et de blé*. Ce jour ayant été tel dans cette fatale année, mon père se hâta de vendre à bon compte les blés de son grenier et les foins de sa grange, mais la récolte fut des plus chétives, et en automne il racheta très cher le blé et le foin qui lui manquaient.

Déjà l'année précédente il avait été cruellement trompé par ce mot de son prophète chéri: *si mars est sec et chaud, il remplît caves et tonneaux*; mars fut sec et chaud; en conséquence mon père fit faire force tonneaux; mais la vendange venue, jamais ses vignes ne rendirent moins.

Le dernier de juin 1765, mon père fut frappé d'apoplexie; il perdit connaissance et ne la recouvra qu'à l'arrivée du médecin; ce dernier prescrivit la saignée, comme le seul remède qui pût le sauver; le malade s'y refusa opiniâtement, parce que le *Messenger boiteux* d'Antoine Souci, pour l'an 1753, porte expressément que *les deux derniers jours de la lune et les cinq premiers suivants, ne valent rien pour la saignée*. Il renvoya donc sa saignée de six jours; le docteur, après l'avoir menacé d'une prompte mort s'il différâit, le quitta en disant: *cet homme est fou*, et sur le soir mon père expira tranquillement.

6 août 1799.

P. B.

L'avant-toit de l'Hôtel-de-Ville.

Nous avons parlé dernièrement des peintures allégoriques du cadran de l'Hôtel-de-Ville, mais nous n'avons encore rien dit de celles qui décorent les lambris de l'avant-toit de cet édifice, restauré avec beaucoup d'art et de goût, sous la direction de M. l'architecte Rouge, à qui nous devons nos renseignements.

Au milieu de l'avant-toit qui est à gauche de la tour, on voit un beau trophée de drapeaux avec un cartouche sur lequel se détache l'écusson aux couleurs de la ville de Lausanne. De chaque côté de ce trophée partent de grands rinceaux ou rameaux entrelacés, au feuillage rouge et vert. Sur les branches des rinceaux s'appuient de belles allégories, sous des figures de femmes: A gauche, la *Science* tenant un livre de la main gauche, tandis que la droite repose sur le globe terrestre. A droite, les *Arts*, représentés par la Peinture, ayant à ses pieds une palette et des pinceaux.

Sous l'avant-toit qui est à droite de la tour, la même ornementation d'ensemble, avec des allégories différentes: A gauche du trophée, l'*Industrie* tenant un marteau de la main droite et s'appuyant, de la gauche, sur une enclume, à côté de laquelle sont ses autres attributs. A droite est l'*Agriculture*, gracieuse et charmante figure couronnée de coquelicots et de bluets, et tenant dans sa main gauche une poignée d'épis, emblème de la moisson.

Voici quelques détails assez curieux, concernant les peintures du cadran, tirés d'un registre déposant aux archives communales, et qui a pour titre:

Journal de fabrique, commencé par la bénédiction de Dieu le 20 Juin 1738.

» Du 20 juin 1739.

» L'on paiera à Monsieur Jost Brun pour peindre
» les quadrans de l'Horloge de la Palud sur les
» modèles qu'il a produit scavoir pour sa personne
» demy escublanc par jour pour son Compagnon et
» sa femme qui luy aideront aussi à raison de dix
» batz par jour, on lui fournira les couleurs, do-
» rures et matériaux qui luy seront nécessaires dont
» il a promis bon et fidèle conte, le dit entrepre-
» neur s'engage aussi de faire de bon ouvrage au
» contentement de la Chambre, et s'il s'en trouve
» de mauvais, il sera obligé de le refaire à ses
» frais.»

On voit par ces lignes que les peintures du cadran n'ont été exécutées que très longtemps après la construction du clocher (1684), qui est lui-même beaucoup plus récent que le corps du bâtiment, dont la fondation remonte à l'année 1454.

L. M.

La seconde livraison du dictionnaire historique du canton de Vaud, par MM. Martignier et de Croussaz, vient de paraître; on y trouve, ainsi que dans la première, une foule de détails curieux et intéressants sur les diverses localités du canton, qui assurent dors et déjà à cette publication un succès

complet et une place dans la bibliothèque de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre pays.

Nous nous permettons d'emprunter à cette livraison quelques fragments :

CRÊTES (château des). — La partie la plus élevée du charmant coteau des Crêtes, en face du hameau de Tavel, était, il n'y a que quelques années, une magnifique châtaignerie de la commune du Chatelard. C'était la promenade favorite des Veveysans, qui venaient contempler de là les splendides panoramas de la tête du lac. M. Mirabeau, de Genève, créateur de plusieurs villas et chalets à Clarens, acheta ces châtaigniers, fameux sous le nom de *Bosquet de Julie*, en annonçant l'intention de les mieux accommoder pour l'agrément du public. En effet, il y plaça quelques bancs. Mais bientôt, les bosquets de Julie furent offerts en vente au moyen d'une réclame artistique qui faisait valoir tous les détails de ce site enchanteur. Quelques années après, un acquéreur se trouva en la personne d'un enfant du pays, M. Vincent Dubochet, de Montreux, l'un des fondateurs du gaz parisien, y a élevé une magnifique maison de campagne ou château, avec lanterne. Heureusement que les beaux châtaigniers ont été scrupuleusement respectés et que le paysage n'a rien perdu de sa beauté. Mais, quand le poète ou le touriste pense aller librement rêver dans le *Bosquet de Julie*, il trouve là un portier, une grille et de fort beaux chiens.

COMBREMONT-LE-PETIT.... En 1360, les seigneurs de ce village, qui n'étaient plus des Cerjat, jetèrent en prison une vieille femme de ce lieu accusée de sorcellerie. Suivant l'usage barbare de ce temps, on fit subir à cette malheureuse le supplice de la torture afin de la forcer à confesser son crime. Comme elle persistait à nier ce crime imaginaire, ses juges eurent la cruauté de la laisser suspendue, avec des poids aux pieds, tandis qu'ils allaient prendre leur repas. Le repas se prolongea quelque temps, et il est permis de supposer que l'on y but plusieurs rasades. A leur retour, ils trouvèrent la pauvre vieille morte. Le fait fut aussitôt ébruité et produisit une grande émotion dans la commune. Les justiciables portèrent leurs plaintes à Berne, qui confisqua à son profit la seigneurie de Combremont-le-Petit.

COSSONAY. *Mœurs municipales*. — Malgré la sévérité des ordonnances bernoises proscrivant tous les amusements auxquels notre peuple était habitué, celui-ci trouvait pourtant le moyen de se livrer à des plaisirs pour lesquels il a toujours été passionné. Il profitait de toutes les occasions. Le tir du Papegay ou de l'oiseau, institué par les Bernois après la Réformation, était une de ces occasions. C'était au mois de mai que se faisait cette fête, à laquelle prenait part toute la population et qui était animée par les fifres et les *taborins*. Les conseillers, les bourgeois notables, les *seigneurs arquebusiers* dinaient ensemble à la Maison-de-Ville. En 1597, 110 convives prirent part à ce banquet. On y but le meilleur vin de la ville; les viandes furent fournies par l'hôte et la carte à payer s'éleva à 249 florins 9 sols, somme

énorme pour le temps et que des rasades longuement répétées peuvent seules expliquer. En 1551, le roi du Papegay recevait une aune de drap valant 10 florins.

Dans le cours de l'année il se présentait une foule d'occasions saisies avec empressement par les conseillers pour boire aux dépens de la ville. Passait-il dans la ville un seigneur ou un notable, le Conseil lui envoyait les *semaisses*; c'était du vin offert au nom de la ville et renfermé dans de grands pots d'étain. Si le personnage était bien avisé, il invitait le Conseil à venir boire avec lui. Un conseiller nouvellement élu devait donner un repas à ses collègues. Le nouveau bourgeois devait un dîner aux conseillers. Dans les affaires pressantes le Conseil se réunissait à l'auberge et y dînait aux frais de la communauté.....

Avec une administration pareille, on comprend qu'il ne restait pas de grandes ressources à la ville pour le pavé des rues, l'entretien des chemins, le soin des pauvres, des malades et des écoles.

C'étaient là les mœurs du temps.

Lé mandzo et lé koinkoirés.

Monsu lo Rédateu dâo *Conteu vaudois*.

Voutre n'histoiré dâi pâi de barba m'ein a rapelâ iena qu'est arrevâie ya on part d'ans à Yverdon.

La vouaité :

On boréla (hommo que rapetassé lé borés) veindâi dâi z'écourdjés dé konai toté einmandjés, et po se protuirâ dâi mandzo à bon marsi, l'allavé tot bounameint lé couilli decé, delé, la demeindze matin.

On yadzô l'étâi z'u dâo coté dé Noréaz avoué on grand sa po catsi sé mandzo. L'ein avâi dza couillâi onna demi dozanna de grassî et dé boeidjan, quand ye vâi veni lo messeilli que veniâi surameint lo gadzi. Me n'hommo qu'étâi on fin retoo ne fâ ni ion, ni dou, ye plianté sé mandzo dein l'adze et sé met à ramassâ dâi koinkoirés que fourravé dein son sa.

Quand lo messeilli arrevâ, l'autro coudese ne pas lo vairé, tant sé dépatsivé dé ramassâ cllâo petités bêtés.

— Eh ! l'ami, que diabblio fédè-vo quie, dit lo messeilli tot ébahi.

— Vo vâidé.

— Vo fédé dâo bon ovradzo, mâ porquie veni vo tanqu'ice su on prá que n'est pas pi voutro ?

— Su bin dobezi dé veni io ien a, dâo coté d'Yverdon, on n'est pas fotu d'ein trovâ iena; dû que la potiquière dâo bet de la vela lé z'atsité po fêrè dâo sirop, lé dzein lé z'ont toté ramassâies.

— Câisi-vo, villio fou !

— N'y a pas dé fou que l'âi fassé, lé z'atsité à la livra et âo quarteron, mâ ne vâo pas lé crévâies. Ye fô que mé dépatséio, se vu ein ramassâ on quartéron devant midzo, kâ c'est on ovradzo rudo patet.

Lo messeilli étâi coumein lo barbié déSt-Maurice; ié sé desâi : se iavé su ! et ié peinsa qu'avoué sa fenna et sé boébés ie porràî fêrè dâi bouné dzornâ, vu que nion ne lo savâi à Noréaz.